

afin de ne pas diviser l'ouvrage. Ces boiseries ont coûté pour le démontage fait avec précaution, transport, emmagasinage et location de trois ans, 800 francs ; l'intérêt de toutes ces sommes sorties de notre petit commerce au sol pour livre, monte à 675 francs formant un total d'environ 5.200 livres. Vous nous bonifierez, Monsieur, de ce que vous jugerez convenable, espérant bien que vous ne voudrez pas moins faire que de nous en donner 6.000 livres, dans l'état où nous les avons acquises et ce, prises où elles sont, ou si mieux vous aimez, nous nous chargerons de vous les rendre posées dans votre église, après avoir vu l'emplacement et selon le planque nous vous en avons communiqué, pour la somme de 12.000 fr. ayant encore beaucoup de réparations à y faire, sans les fractures qui, malgré toutes les précautions qu'on pourrait prendre, surviendraient à la sculpture, aux vivantes et aux onglais, prix auquel lorsque vous aurez vu l'ouvrage, conviendrez avoir été donné comme pour rien., ou que le même ouvrage quia été fait avec économie a coûté 64.000 en donnant à l'entrepreneur les vieilles d'étrennes ; que quant au paiement, on s'arrangera bien pour les époques. Nous sommes, Monsieur le Maire, avec considération, vos très humbles et affectionnés serviteurs. *Signé: PÉTRÉ GELIN, MARTIN PAUL* »

Après ces deux lettres, M. de Charpieux signa sans retard avec les propriétaires, le traité par lequel ils remirent à la ville de Lyon<sup>1</sup> les boiseries de Cluny, aux prix stipulés dans la correspondance. Ce traité porte la date du 2 prairial an X (mai 1802) et se trouve dans le dossier auquel j'emprunte ces renseignements. Il est à présumer même que le transport de ces boiseries eut lieu peu de jours après la conclusion du marché. Ce transport fut fait par les vendeurs et le mémoire qu'ils présentèrent plus tard à M. de Charpieux, pour être remboursés de leurs avances, fournit d'intéressants détails.

<sup>1</sup> On trouve à la date du 24 floréal an X, dans les registres des délibérations du conseil municipal de Lyon, le passage suivant, concernant ces stalles : « Le citoyen maire de l'Ouest fait part au Conseil de l'offre que fait le sieur Martin de vendre les stalles et un parquet ayant servi à l'églis<sup>3</sup> de Cluny, pour être placées dans l'égliee-cathédrale. Il a observé que ce marché est à très bon compte, puisque le sieur Martin le céderait pour 6,000 fr., ce qui offrira une économie de frais pour le diocèse. Le Conseil émet le vœu que le maire de l'Ouest soit autorisé à consommer le marché dont s'agit. » (Archiv. de la ville).